



RAPPORT DE GESTION 2024

Commune du Pâquier

Sommaire

0. Administration générale	2
1. Ordre et sécurité publique, défense	3
2. Formation.....	4
3. Culture, sport et loisirs	4
4. Santé	4
5. Prévoyance sociale	5
6. Trafic et télécommunication	5
7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire	5
8. Economie publique	6
9. Finances et impôts.....	7

Rapport approuvé par le Conseil communal du Pâquier le 7 avril 2025

0. Administration générale

Législatif et Exécutif

Le Conseil communal a siégé à 44 reprises. Les séances ont lieu les lundis soir à 18h30. Les membres de l'Exécutif ont également assisté à de nombreuses séances d'associations interrégionales.

L'Assemblée communale a siégé à deux reprises ; à savoir le 27 mai 2024 durant laquelle l'objet principal est l'approbation des comptes 2023 et le 16 décembre 2024 pour l'adoption du budget 2025.

Personnel communal

A la suite de la démission des titulaires ou en renforcement d'équipe, le Conseil communal a nommé :

- Madame Géraldine Donzallaz, collaboratrice administrative au Service technique et constructions
- Monsieur Jérémy Grangier, employé communal au Service de l'édilité
- Madame Carine Beaud, collaboratrice à l'AES
- Madame Andréa Chatton, responsable de l'AES

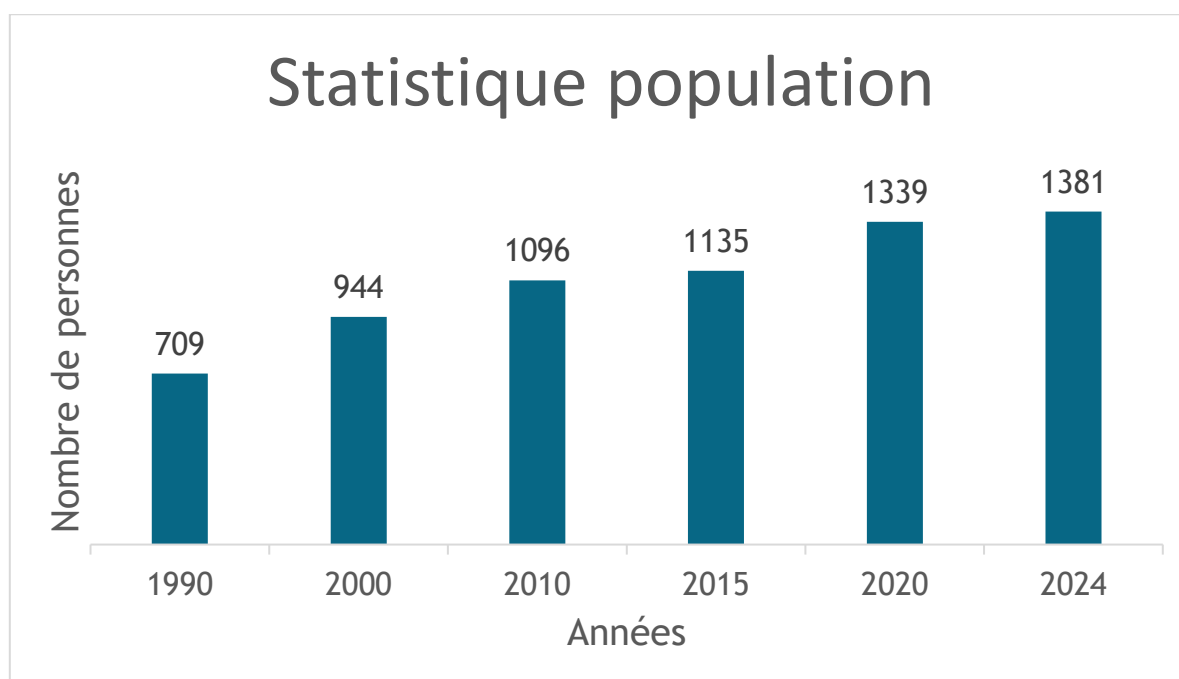
Le Conseil communal leur souhaite une cordiale bienvenue et remercie Madame Stéphanie Schindler, Madame Yvette Barbey et Monsieur John Pharisa pour le travail effectué dans le cadre de leurs mandats respectifs.

Le Conseil communal a aussi eu la chance de fêter les 25 ans d'activité de Madame Janick Vega, Administratrice des finances communales, et de Monsieur Sylvain Dénervaud, employé communal au Service de l'édilité. Il leur adresse ses chaleureux remerciements et félicitations pour leur engagement sans faille au bénéfice de la Commune durant toutes ses années.

Afin de remercier le personnel communal de son engagement, une sortie au Moléson a été organisée. Ce moment privilégié a permis de renforcer la cohésion et l'esprit d'équipe entre les différents services, dans une ambiance amicale et détendue.

Population

La population de notre village croît régulièrement depuis 1990. Il est intéressant de constater que celle-ci a presque doublé en 30 ans (voir graphique ci-dessous). Le Conseil communal suit attentivement cette évolution afin de prévoir le développement des infrastructures qui va de pair avec cette croissance continue.



1. Ordre et sécurité publique, défense

Après la mise à l'enquête, des panneaux de signalisation ont été posés en avril aux différentes entrées du village interdisant le parcage hors case sur le domaine public de la commune. De plus, une restriction de la durée de stationnement a également été installée sur les différentes places de stationnement.

Comme le stipule le règlement de police, l'Assemblée communale du 16 décembre 2024 a accepté l'octroi d'un mandat externe à la société Securitas SA pour la surveillance des places de stationnement et du parcage hors cases sur le domaine public de la commune. Ceci permettra dès lors de faire une demande de délégation de compétence auprès de la Direction de la sécurité, de la justice et du sport (DSJS) pour la perception d'amendes d'ordre au bénéfice de la commune par le biais de la société Securitas SA.

2. Formation

Le cercle scolaire Gruyères-Le Pâquier accueille un total de 389 élèves répartis en 20 classes sur le site de Duvillard à Epagny et sur le site du Pâquier. Les 158 élèves domiciliés au Pâquier, répartis dans 8 classes (2 classes de 1-2H et 6 classes de 3-8H), se rendent à l'école du village.

En 2024, 76 enfants en âge scolaire fréquentaient au moins une période de l'accueil extrascolaire (AES). Les plages de midi sont très sollicitées, notamment le lundi et le vendredi où elles sont complètes. Le lundi, une salle de la Fondation des Trois-Trèfles est utilisée afin de pouvoir accueillir 10 enfants supplémentaires durant le temps de midi.

A la rentrée scolaire, Madame Carine Beaud a été accueillie comme nouvelle collaboratrice de l'AES.

3. Culture, sport et loisirs

L'inauguration du Parc du Chèrvi, véritable projet intergénérationnel, a été un temps fort de l'année 2024. Ce parc n'est pas seulement un espace de détente, mais un lieu où les générations se rencontrent et échangent, renforçant ainsi les liens sociaux au sein de notre Commune. Cette initiative a aussi été l'occasion de souhaiter la bienvenue à nos nouveaux habitants, en leur présentant un cadre de vie à la fois accueillant et stimulant.

4. Santé

La Commission Senior+ offre un programme d'activités telles que des randonnées pédestres, des discussions en patois ou des ateliers de dessins. Ces rencontres favorisent les échanges.

Un loto destiné exclusivement aux seniors a été organisé en collaboration avec la Commission Senior+ de Gruyères dans la salle polyvalente du Pâquier le dimanche 7 janvier 2024. Une quarantaine de personnes ont répondu à cette invitation.

En juillet, les seniors de Bulle/La Tour-de-Trême ont à nouveau rencontré les seniors du Pâquier autour d'un pique-nique canadien sur la place de jeux de Sautaux.

Pour la traditionnelle sortie de Aînés, la société Jean-Louis Voyage a conduit les participants à Hergiswil pour une visite très intéressante de la seule verrerie de Suisse où l'on peut encore voir des souffleurs de verre. Un repas leur a été servi dans le restaurant tout proche suivi d'une excursion sur le lac les menant jusqu'à Lucerne. Cette journée qui s'est terminée sous la pluie a été très appréciée de toutes et tous.

Le service des bâtiments de l'Etat a entrepris la mise en conformité du site d'Humilimont auquel la commune est affiliée. Ces travaux, estimés à près de 5 millions de francs, consistent essentiellement en la mise en place de séparations coupe-feu dans les différents étages et entre chaque niveau du bâtiment. Des contre-cœurs doivent également être rehaussés pour correspondre aux nouvelles normes en vigueur et les conduites d'eau potable doivent être corrigées.

5. Prévoyance sociale

Madame Anne-Christine Kolly a rendu son tablier après plus de 26 années passées auprès des enfants au sein de l'atelier « Les P'tits Gribouilles ». Le Conseil communal la remercie très chaleureusement et lui adresse ses meilleurs vœux pour une retraite bien méritée. La relève est désormais assurée par Madame Nathalie Andrey qui accueille les enfants dans le même local situé sous la salle polyvalente où elle anime un atelier de jeux nommé « A travers champs ». Nous lui souhaitons beaucoup de plaisir et de satisfaction dans cette nouvelle fonction.

6. Trafic et télécommunication

Aucune remarque particulière.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Aménagement du territoire

Début du printemps, la Commune a modifié son Plan d'aménagement local (PAL). Cette modification porte sur le secteur en « zone résidentielle de faible densité » situé au centre village, proche des transports publics. De par sa situation géographique et identifié par le Canton comme secteur à densifier (suite à une étude de densification de notre commune), ce périmètre passe en zone de « village A ».

Le 1^{er} janvier 2018, la modification de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATeC) est entrée en vigueur, introduisant la taxe sur la plus-value. Cette taxe grèvera les terrains nouvellement mis en zone à bâtir ou subissant un changement d'affectation.

Le Canton prélèvera cette taxe et reversera une part aux communes qui auront adopté un règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value. Le Conseil communal a soumis ce règlement à l'Assemblée communale qui l'a accepté en mai 2024.

Le Conseil communal, assisté de la Commission d'aménagement et du bureau d'urbanisme Team-plus, souhaite réaménager le centre village et la place de l'église en un lieu convivial, attractif, adapté aux rassemblements et à la détente pour tous. L'Assemblée communale a avalisé un crédit d'étude de CHF 50'000.- pour ce réaménagement.

Au cours de l'été, un inventaire des arbres remarquables, des haies vives dignes d'intérêt et des biotopes a été effectué sur l'entier du territoire communal. Des recommandations/règlementations suivront quant à leur degré de protection.

Construction

28 dossiers liés aux projets de construction ont été traités par la commune en 2024 :

- 17 en procédure simplifiée
- 8 en procédure ordinaire
- 3 en demande préalable

8. Economie publique

Réfection du toit du chalet de La Chia

En 2024, la Commune a investi dans la réfection du toit en tavillons du chalet de La Chia, situé à 1'312 mètres d'altitude. Ce bâtiment emblématique, ancré dans le patrimoine régional, nécessitait une rénovation en raison de l'usure naturelle du toit et des dégâts causés par la grêle de 2021.

Les travaux ont porté sur environ 420 m² de toiture, pour un montant total de CHF 103'700.-.

Grâce à une indemnité de l'ECAB de CHF 22'900.- et à des subventions cantonales et fédérales couvrants environ 55 % des coûts, le montant à charge

de la commune ne dépassera pas CHF 40'000.-. Ainsi, le budget global de CHF 110'000.- prévu initialement est parfaitement respecté.

Cet investissement s'inscrit dans une volonté de préserver le patrimoine local, tout en assurant la pérennité de l'exploitation de l'alpage.

Réfection des endiguements du ruisseau des Frassy

Dans le secteur des Covâye, sept barrages en bois situés dans la partie inférieure du ruisseau des Frassy ont été rénovés en 2024. Ces structures sont essentielles pour la régulation du débit d'eau, la prévention des inondations et la limitation de l'érosion.

Le coût total des travaux s'est élevé à CHF 82'200.- avec une prise en charge partielle par des subventions fédérales (35 %) et cantonales (32 %), qui doivent encore être versées.

Le budget initial de CHF 90'000.- sera ainsi respecté.

Cet investissement est fondamental pour garantir la sécurité des habitations en aval, protéger notre environnement et assurer une gestion durable des cours d'eau.

9. Finances et impôts

Compte de résultats 2024

Le Conseil communal a le plaisir d'annoncer que le compte de résultats 2024, avec un coefficient d'impôt communal abaissé à 80 % suite à la votation de l'Assemblée communale du 27.05.2024, présente un bénéfice net de CHF 263'697.31 alors que le budget 2024 prévoyait un déficit de CHF 282'000.- (CHF 433'000.- avec le coefficient de 80 %).

Ce bon résultat s'explique essentiellement par des revenus supplémentaires tant sur les impôts ordinaires que sur les impôts irréguliers et une maîtrise des dépenses dans chaque dicastère.

Il n'en demeure pas moins que les années à venir seront moins fastes et que la prudence est de mise en raison des charges liées imposées par le Canton sans cesse à la hausse.

Compte des investissements 2024

Le compte des investissements présente un excédent de dépenses de CHF 2'170'626.-, essentiellement en rapport avec le Parc du Chèvi.

Les investissements suivants sont terminés au 31 décembre 2024 :

- Endiguement du ruisseau des Frassy ;
- Achat du véhicule utilitaire Meili ;
- Réfection de la toiture en tavillons du chalet de la Chia ;
- Achat et pose de Moloks ainsi qu'un système GastroVert ;
- Achat d'un véhicule multifonction.